

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY–SILLERY–CAP-ROUGE SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À PLUSIEURS ZONES SITUÉES DANS LE QUARTIER DE SAINT-LOUIS, R.C.A.3V.Q. 163 » (OMNIBUS QUARTIER DE SAINT-LOUIS)**

Lors d'une séance tenue le 27 août 2014, le conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge a approuvé un projet de modification intitulé « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier de Saint-Louis, R.C.A.3V.Q. 163 ». Ce projet consiste à :

- Autoriser, dans les zones 33016Ha, 33022Ha, 33701Ha, 33704Ha, 33709Ha, 33711Ha, 33718Ha, 33724Ha et 33725Ha, l'agrandissement d'un bâtiment principal qui ne respecte pas la distance maximale prescrite entre la marge avant et la façade principale d'un bâtiment principal, pourvu que l'agrandissement soit conforme;
- Établir la distance maximale entre la marge avant et la façade principale d'un bâtiment principal à trois mètres pour la zone 33026Ha alors qu'elle est fixée à deux mètres pour la zone 33027Ha. Par ailleurs, l'agrandissement d'un bâtiment principal qui ne respecte pas la distance maximale prescrite entre la marge avant et la façade principale d'un bâtiment principal est dorénavant autorisé dans ces zones pourvu que l'agrandissement soit conforme.

Les zones visées 33016Ha, 33022Ha, 33026Ha et 33027Ha sont situées dans un périmètre formé approximativement au sud-ouest par la rue de Dijon, au nord-ouest par le boulevard Neilson, au nord par l'autoroute Duplessis, à l'est par l'autoroute Henri-IV et au sud par la voie ferrée.

Les zones visées 33701Ha, 33704Ha, 33709Ha, 33711Ha, 33718Ha, 33724Ha et 33725Ha sont situées dans un périmètre formé approximativement à l'ouest par l'autoroute Henri-IV, au nord-ouest par le boulevard Laurier, au nord-est par l'avenue Jean-De Quen et son prolongement au sud et au sud-est par le boulevard Champlain.

**Une assemblée publique de consultation sur ce projet sera tenue par le conseil de quartier de Saint-Louis, dans le cadre d'une réunion qui aura lieu le mercredi 10 septembre 2014 à 19 heures, à la salle multifonctionnelle de la Bibliothèque Monique-Corriveau, située au 1100, route de l'Église, Québec.**

Lors de cette assemblée publique de consultation, le contenu de ce projet ainsi que les conséquences de son adoption seront présentés au public et le conseil de quartier entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de modification contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet ainsi qu'une illustration des zones visées et des zones contiguës à celles-ci peuvent être consultés au bureau de l'assistant-greffier de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, situé au 1130, route de l'Église, Québec, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 h 30.

Québec, le 28 août 2014.

L'assistant-greffier de  
l'arrondissement

Pascal Landry, notaire